



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▯
BÂGÉ-LA-VILLE ▯
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▯
DOMMARTIN ▯
FEILLENS ▯
MANZIAT ▯
REPLONGES ▯
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▯
VÉSINES ▯

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 10 OCTOBRE 2011 – 20H30 – ASNIERES-SUR-SAONE

Le Maire d'Asnières-sur-Saône Jean-Marc WILLEMS ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et en remerciant Corinne SEGAIN d'accueillir la réunion au sein du restaurant du Port.

Le Président Guy BILLOUDET tient à excuser le Député-Maire Michel VOISIN et le Trésorier François SEBERT de ne pouvoir être présents lors de cette réunion.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 juillet dernier est adopté à l'unanimité par le Conseil.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Président informe le Conseil que la Commission Développement Economique doit se réunir le mardi 18 octobre à 20h30.

▪ Zone d'Activités Charlemagne à Bâgé-la-Ville

Trois promesses de ventes ont été signées : une avec l'entreprise Stéphane Giraud Terrassements, une avec Monsieur ROBIN et une dernière avec l'entreprise José NETO.

L'entreprise de maçonnerie DIOCHON-COLIN à Bâgé-la-Ville s'est montrée intéressée par un lot.

L'entreprise CAÏDI est également intéressée par un lot et doit donner une réponse très rapidement.

Afin d'adapter les lots aux demandes, le redécoupage de la zone a été travaillé. L'instruction du permis d'aménager modifié doit se faire prochainement.

▪ Aménagement du Quartier de la Glaine à Bâgé-la-Ville

La consultation des entreprises s'est achevée le 13 juillet dernier. L'offre variante de l'entreprise DE GATA est retenue pour un montant de 222 747,50 euros HT.

Le Bureau a délibéré favorablement pour autoriser le Président à signer le marché.

Pour ce projet, une subvention de 127 521,00 euros a été attribuée au titre de la DETR.

Le géomètre a transmis le plan de division pour l'échange de terrain, nécessaire pour l'aménagement de l'entrée de la zone, avec Monsieur PONCIN.

Le Conseil autorise le Président à procéder à la signature de cet échange.

La Coopérative Bresse-Veyle reste intéressée par le projet d'implantation d'une jardinerie. Les travaux de viabilisation sont prêts à être lancés, dans l'attente d'un accord de principe sur ce projet de jardinerie.

▪ **ZA du Buchet à Bâgé-la-Ville**

La vente de la propriété LESNE a été signée.

▪ **ZA à Saint-André-de-Bâgé**

Le Conseil Général a proposé deux esquisses pour l'accès à cette zone, esquisses sur lesquelles le maître d'œuvre peut maintenant travailler.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera demandée pour l'année 2012.

L'entreprise CARRARA est toujours intéressée par l'implantation d'un centre funéraire sur cette zone. Cette entreprise sera mise en relation avec l'architecte afin de mieux cerner le projet.

La propriété DEPOUILLY est mise en vente. L'agence chargée de la vente a été contactée au sujet des terrains à proximité.

▪ **Pépinière d'entreprises à Bâgé-la-Ville**

La mission économique du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val-de-Saône utiliserait le bureau d'accueil ainsi que la salle de réunion. L'animateur de la PFIL est actuellement en cours de recrutement.

Un groupement d'employeurs, qui a entre autres pour membres des entreprises de l'Ain, est intéressé par la location de deux bureaux et de la salle de réunion au sein de la pépinière.

La Mission Economique de l'Ain reçoit des demandes qui peuvent correspondre à l'offre proposée. Un document faisant la promotion de la pépinière va être élaboré très prochainement.

▪ **Maison de Santé Pluridisciplinaire à Bâgé-le-Châtel**

Le permis de construire a été accordé le 15 juillet dernier. La consultation des entreprises est lancée, les offres sont à remettre pour le 24 octobre. Seul l'espace réservé au dentiste n'est pas encore attribué.

Le périmètre du permis de construire de la maison de santé empiète sur le périmètre de projet de lotissement d'Impact Immobilier. Un protocole d'accord a donc été négocié avec Impact Immobilier :

- avec un échange de terrain entre la CCPB et Impact Immobilier ;
- un droit de passage, ainsi qu'une servitude de tréfonds, sur la voirie d'accès commun ;
- la prise en charge par Impact Immobilier de l'empierrement de la voirie d'accès.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Président à procéder à la signature de ce protocole d'accord.

▪ **Maison de Santé pluridisciplinaire à Replonges**

L'achat du terrain s'est fait le 28 juillet dernier. La consultation des architectes est actuellement en cours.

Celle-ci sera scindée en deux phases :

- une première phase de concertation et de définition du projet ;
- une seconde phase avec le coût d'objectif sur lequel sera calculée la mission classique de maîtrise d'œuvre.

▪ **ZA Feillens/Replonges**

Une demande de subvention au titre de la DETR avait été déposée auprès du Préfet. La somme de 558 138,00 euros a été attribuée pour l'aménagement complet de la zone.

ENVIRONNEMENT

▪ **Présentation des résultats du sondage d'opinions sur la mise en place d'une collecte des emballages en porte à porte**

69% de la population s'est exprimé. 87% des exprimés ont voté contre la mise en place d'une collecte des emballages en porte à porte.

Une réunion de presse s'est tenue mardi 4 octobre, réunion durant laquelle les résultats du sondage ont été présentés et expliqués.

47 courriers individualisés ont été envoyés en réponse aux lettres reçues lors du sondage.

Le collectif n'a pas encore été reçu, un courrier a été rédigé et va leur être envoyé très prochainement.

La Commission s'est réunie le 27 septembre et a travaillé sur l'amélioration des Points d'Apports Volontaires. Trois points d'amélioration ont été envisagés :

- la fréquence de ramassage des PAV sera augmentée : elle passera d'une à deux fois par semaine pendant trois mois. Cette augmentation de la fréquence a forcément un coût mais ce chiffrage supplémentaire rentre dans le budget Ordures Ménagères.

- L'installation de caméras sur les PAV a été évoquée.

- Chaque commune doit donner un avis sur les modifications à apporter autour des PAV.

▪ **Consultation pour l'achat d'un second camion de collecte des ordures ménagères**

L'achat d'un second camion vient compléter l'usage du premier camion, ce dernier étant amorti.

Les offres étaient à déposer pour le 27 septembre. Quatre propositions ont été reçues et sont maintenant en cours d'analyse.

Une réunion est prévue avec les agents de collecte afin de connaître leurs attentes sur ce matériel.

▪ **Contrôle d'accès et système de pesage à la déchetterie intercommunale**

Le groupe IDEA et la société Mâcon Balance ont établi des devis. La société Mâcon Balance a fait une offre globale très intéressante, chiffrée à 30 000,00 euros, système de pesage et contrôle d'accès par badges compris ; sa proposition est donc retenue.

▪ **Barème Eco-Emballages : Application du barème E et choix des tarifs de reprise des matériaux de collecte sélective**

Après étude des différents tarifs proposés, la Communauté de Communes a porté son choix sur l'entreprise QUINSON-FONLUPT. La durée de ce contrat est fixée à un an.

HYDRAULIQUE

▪ **Bassin d'écrêtement des crues**

Le bassin d'écrêtement de la Grande Loëze est terminé. Une barrière sera installée pour sécuriser l'accès au site.

▪ **Suivi des travaux**

L'ONF a terminé les travaux de ripisylve.

Le Président informe le Conseil que les documents provisoires concernant l'étude hydraulique sont arrivés ce jour à la Communauté de Communes. Chaque commune va recevoir le document et devra formuler ses remarques pour la prochaine réunion de bureau, avant validation des premiers éléments de l'étude.

FAMILLE

▪ Pôles Petite Enfance à Bâgé-la-Ville et Replonges

Le Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville ouvrira ses portes aux familles le lundi 14 novembre 2011.

Multi-accueils

Un projet d'établissement pour les deux multi-accueils intercommunaux, composé d'un projet social et d'un projet éducatif, ainsi qu'un règlement intérieur, ont été rédigés et envoyés à tous les conseillers communautaires. Le projet social est composé d'un diagnostic de territoire, d'une analyse des besoins et d'un descriptif du projet, le tout rappelant les objectifs que s'est fixés la Communauté de Communes à la création de l'établissement.

Brigitte JANOTA rappelle quelques éléments importants de ces projets :

- Le multi-accueil sera ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. La capacité d'accueil initiale sera de 18 enfants et évoluera à 24 enfants par la suite.
- Les assistants maternels sont et restent le mode de garde privilégié des enfants sur le territoire. L'objectif est donc bien d'orienter les parents, en recherche d'un mode de garde sur le territoire, vers les assistants maternels dès que les capacités des assistants maternels sont en mesure de répondre aux besoins des parents.
- Concernant les conditions d'admission, les enfants des familles résidant sur le territoire de la CCPB et les enfants des familles habitant hors CCPB mais y travaillant, sont prioritaires. Dans la limite des places disponibles, les enfants des familles résidant et travaillant hors CCPB peuvent y être accueillis. Les inscriptions se feront en fonction de l'arrivée des demandes, sans critères particuliers liés à la situation familiale ou à la situation professionnelle des parents. Toutefois, des critères d'admission seront priorités :
 - les enfants issus de famille monoparentale,
 - les enfants dont le(s) parent(s) sont en recherche d'emploi ou en formation,
 - les enfants gardés chez l'assistant maternel en cours de formation pour l'obtention de son agrément,
 - les enfants porteurs d'un handicap et/ou d'une maladie chronique, dans la mesure où la structure a la capacité de les accueillir.

18 enfants sont déjà inscrits au multi-accueil à Bâgé-la-Ville dès l'ouverture le 14 novembre. De nombreux dossiers sont actuellement à l'étude pour des accueils à partir de janvier 2012 et toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites. Les critères d'admission définis dans le projet d'établissement vont permettre de privilégier certains accueils.

Au niveau du personnel, les nouvelles recrues débiteront leur contrat le mercredi 2 novembre. Ces deux semaines avant l'ouverture leur permettront d'aménager les locaux et de travailler ensemble sur le projet éducatif et sur les projets pédagogiques qu'elles vont mettre en place.

Relais Assistants Maternels

De la même façon que pour les multi-accueils, un projet d'établissement et un règlement intérieur ont été rédigés pour les deux Relais Assistants Maternels intercommunaux.

Concernant le fonctionnement des RAM :

- 5 temps collectifs seront proposés aux assistants maternels (3 à Bâgé-la-Ville et 2 à Replonges).

- Quant aux permanences d'accueil, destinées aux parents et aux assistants maternels, elles seront au nombre de six (3 à Bâgé-la-Ville et 3 à Replonges).
- Le règlement intérieur devra être accepté et signé par les assistants maternels et les parents des enfants dont ils ont la garde.

Ludothèque

La ludothèque sera ouverte au public les lundis et mercredis à Bâgé-la-Ville, les mardis et vendredis à Replonges. La ludothécaire va encore davantage développer sa collaboration avec les écoles, les MARPA et l'accueil de jour.

Le Conseil adopte les projets d'établissements et les règlements intérieurs des multi-accueils et des Relais Assistants Maternels intercommunaux à l'unanimité.

▪ **Actions pour les personnes âgées**

Concernant le transport des personnes âgées, un questionnaire va être travaillé lors de la prochaine réunion de Commission qui doit se tenir le jeudi 20 octobre.

BÂTIMENTS

En l'absence de Jean-Michel DIOCHON, Le Président présente les dossiers de la Commission Bâtiments.

▪ **Tennis couverts à Feillens**

Deux réceptions ont déjà été refusées. Le maître d'œuvre et les entreprises ont été rappelées à l'ordre. Les pénalités de retard sont comptabilisées et seront appliquées.

▪ **Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville**

Il est impératif de livrer le chantier dans les temps. L'ouverture aux familles étant prévue le lundi 14 novembre, aucune tolérance ne sera acceptée.

▪ **Pépinière d'entreprises à Bâgé-la-Ville**

Le chantier est maintenant terminé.

▪ **Union des Coopératives à Bâgé-la-Ville**

Le chantier suit son cours, le planning est respecté. Une pré-reception sera organisée début novembre.

▪ **Boulodrome à Dommartin**

L'entreprise GUERIN a été rencontrée pour solutionner les différentes remarques soulevées lors de la visite périodique des installations de chauffage.

▪ **Diagnostic des ERP**

La Communauté de Communes est en attente des rapports de l'entreprise SOLEUS. Ces rapports seront transmis aux communes dès leur réception.

JEUNESSE

▪ Conseil Intercommunal des Jeunes

Une réunion du Conseil des Jeunes s'est tenue mardi 4 octobre. Les jeunes ne sont maintenant plus que 12 à participer aux réunions : la jeune élue de Replonges étant en internat depuis la rentrée de septembre, elle ne pourra plus venir le mardi.

Les jeunes ont rédigé une carte de remerciements à l'attention de Michel VOISIN, qui les a accueillis à l'Assemblée Nationale en juillet dernier. Ils ont également travaillé à l'élaboration d'un panneau photos sur cette journée à Paris, panneau qui sera installé dans le hall de la Communauté de Communes.

▪ Bilan des journées de découverte d'activités

Le bilan est plutôt positif. Quatre après-midis ont été maintenus : deux pour la découverte du tir à l'arc et deux pour la découverte de la boule lyonnaise. Les groupes étaient en moyenne constitués de 10 jeunes.

La Commission se réunit ce mardi 11 octobre, réunion au cours de laquelle une réflexion plus globale sera menée afin de voir quels partenariats peuvent être mis en place entre la Communauté de Communes, les centres de loisirs et les associations.

▪ Informations et questions diverses

Une nouvelle soirée-débat à destination des parents d'ados va être organisée d'ici la fin de l'année. Comme il a pu l'être évoqué lors de la dernière réunion de commission en avril, elle pourrait porter sur le thème des conduites addictives chez les jeunes. La date, ainsi que le lieu et l'intervenant, seront décidés et fixés lors de la prochaine réunion de commission.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En l'absence de Dominique REPIQUET, le Président souhaite souligner que l'opération des vidanges est une réussite, appréciée et reconnue par les habitants.

SPORTS/LOISIRS/CULTURE

▪ Convention de mise à disposition des tennis couverts

Cette convention définit les relations entre la Communauté de Communes, les trois clubs de tennis et la commune de Feillens. Elle rappelle l'origine du projet et définit les éléments de fonctionnement principaux (division des charges de fonctionnement). La Commission s'est réunie vendredi dernier afin de valider cette convention.

Le Conseil adopte cette convention à l'unanimité.

▪ Renouvellement de la convention entre la CCPB et l'Office de Tourisme

La convention, qui fixe la participation de la Communauté de Communes et les objectifs de l'Office de Tourisme, arrive à échéance et doit donc être renouvelée. En 2011, la participation de la CCPB s'élevait à 31 850,00 euros.

▪ **Demande de l'Essor Bresse Saône**

L'Essor Bresse Saône a adressé un courrier à la Communauté de Communes concernant sa participation aux frais de déplacements du club. Ce dernier souhaite que cette convention soit mise à jour car leurs frais de déplacements augmentent d'année en année.

Bertrand VERNOUX précise qu'il est difficile de modifier les statuts de la CCPB. La Communauté de Communes pourrait alors intervenir à titre exceptionnel sur justificatifs. Une réponse en ce sens sera apportée au club.

▪ **Mise en réseau des bibliothèques**

Le catalogue des bibliothèques est disponible à l'adresse suivante : www.ccpaysdebage.fr/bibliotheques

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ **Création d'une Commission intercommunale des impôts directs**

Comme le précise l'article 1650 A du code général des impôts, la création d'une commission intercommunale des impôts directs est obligatoire. Cette commission intervient à la place des commissions communales pour participer à la mise à jour des bases d'imposition des locaux industriels et commerciaux et biens assimilés proposés par l'administration fiscale.

La commission intercommunale est composée de 11 membres : le Président de la Communauté de Communes et 10 titulaires. Chaque commune doit proposer des personnes susceptibles de devenir commissaires. Le Conseil Communautaire doit ensuite dresser une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors de la Communauté de Communes) et une liste de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliées en dehors de la Communauté de Communes). Le Directeur départemental des finances publiques désigne ensuite les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

Le Conseil accepte à l'unanimité la création d'une commission intercommunale des impôts directs et la procédure à suivre pour sa mise en place.

▪ **Demande de subvention de la Croix Rouge**

La Croix Rouge a adressé une demande de subvention à la Communauté de Communes pour l'achat de matériel de secourisme. Ce matériel est prêté au collège Roger Poulard pour les initiations aux gestes de premiers secours faites aux élèves. Le Président propose d'allouer une subvention de 1 000,00 euros pour l'achat de matériel de secourisme.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 1 000,00 euros à la Croix Rouge.

▪ **Four incinérateur : sortie de l'actif**

Après différents échanges avec le Trésorier, il est envisageable de proposer un montage financier qui permettrait de solutionner la situation du four incinérateur, sans impact financier de nature à déséquilibrer le budget.

Toutefois, ce montage n'est pas sans risque au contrôle de légalité. Le Président propose au Conseil de délibérer dès maintenant, afin d'avoir une sécurité juridique pour la préparation du prochain budget.

Le Conseil accepte à l'unanimité le montage financier proposé par le Président.

▪ **Décisions modificatives pour le reversement de TVA perçue**

Des décisions modificatives sont nécessaires pour des régularisations de reversements de TVA perçues suite à différentes ventes :

- vente de l'immobilier d'entreprise MATIT pour un montant de 50 704,00 euros
- vente de l'immobilier d'entreprise TOUPARGEL pour un montant de 48 445,00 euros
- une majoration suite à la vente ACCEA pour un montant de 3 191,00 euros.

Une dernière participation d'un montant de 5 000,00 euros est à inscrire au budget au titre de l'Opération Rurale Collective.

Une subvention avait été accordée à l'association Les Amis du Site pour la rénovation des portes de la Chapelle d'Aigrefeuille. Ces dépenses s'élèvent à 625,42 euros.

Des crédits d'un montant de 100,00 euros doivent être ouverts pour le budget SPANC pour des titres annulés sur l'exercice précédent.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces décisions modificatives.

▪ **Délais de paiement avec prélèvements sur compte bancaire**

Certains redevables, qui ont demandé un délai de paiement pour leurs redevances ordures ménagères entre autres, ont émis le souhait de faire prélever les échéances. Ces prélèvements simplifieraient la situation des redevables et rendraient les versements moins aléatoires et compliqués.

Pour la Communauté de Communes, la mise en place de prélèvements pour ces délais de paiement n'engendre aucun frais et ne demande que son autorisation écrite.

Le Bureau s'est montré favorable à la mise en place de prélèvements pour ces délais de paiement.

▪ **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Une ligne de trésorerie a été ouverte à la Caisse d'Épargne l'année dernière, pour une durée d'un an. Le contrat arrivant à échéance et la collectivité n'étant pas à l'abri d'un besoin ponctuel, le Président propose d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie, qui n'engendre aucun frais pour la CCPB si elle n'est pas utilisée.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie.

▪ **Projet de protocole avec la société Télé Atlas**

La société Télé Atlas, filiale du groupe Tomtom, est une société de cartographie numérique pour les systèmes de navigation GPS tels que Tomtom, Mappy, Pages jaunes, etc.

La Communauté de Communes va signer un protocole d'accord, gratuit et très simple, avec la société Télé Atlas afin de leur signaler tous les changements routiers intervenant sur le territoire (nouvelles routes, nouveaux sens de circulation, emplacements de parkings, etc.).

La société s'engage quant à elle à diffuser toutes ces nouvelles informations aux différents partenaires.

Le Bureau s'est montré favorable à la signature de ce protocole d'accord.

▪ **Mise à disposition de bureaux dans les locaux de la Communauté de Communes**

Le siège du Syndicat des eaux Saône-Veyle et le siège de l'AMCAVIPA (association de gestion des MARPA) se situent dans les locaux de la Communauté de Communes.

Deux conventions de mise à disposition de locaux vont être signées et vont préciser les biens et le matériel mis à disposition ainsi que les conditions financières.

Une participation annuelle forfaitaire de 4 000,00 euros est demandée au Syndicat des eaux Saône-Veyle pour la location d'un bureau, aucune autre charge ne sera demandée au syndicat.

Un bureau est mis à disposition gratuitement à l'AMCAVIPA, mais tous les frais de reprographie et d'affranchissement seront facturés au réel à l'association.

Le Bureau a délibéré favorablement.

▪ **Mise en place de défibrillateurs semi-automatiques**

Le devis concernant la mise en place de dix défibrillateurs, un dans chaque commune et un pour la Communauté de Communes, a été actualisé et s'élève à la somme de 21 014,00 euros HT.

Une demande de subvention a été faite auprès de Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain. Le dossier sera traité en début de l'année 2012.

▪ **Intervention de Guy BILLOUDET, Conseiller Général du Canton de Bâgé-le-Châtel**

Guy BILLOUDET informe le Conseil des diverses subventions attribuées par le Conseil Général aux associations et collèges. Une subvention de 2 093,00 euros est également attribuée à l'Office de Tourisme de Bâgé-le-Châtel pour la création d'un site Internet.